

A.2.E.
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 €
Siège social : 1 Ter Rue Louis Pasteur
70400 HERICOURT
384 280 723 RCS VESOUL

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 23 juin,

À 11 heures,

Monsieur Noredine MAZARI, agissant en qualité de représentant légal de la société SYN-MANAGEMENT, Présidente de la société SYNOV GROUPE, elle-même Présidente de la société SYNOV, Associée Unique de la société CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES R. V.,

Étant précisé que la société RSM PARIS, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

.../...

II - A pris les décisions ci-après sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.../...

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes en remplacement d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.../...

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique prend acte des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé.

L'Associée Unique précise qu'en application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, les conventions visées à ce même article seront portées au registre des décisions de l'Associée Unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Associée Unique nomme Monsieur Cyrille GABAY 26 Rue Cambacérès 75000 PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de Monsieur François AUPIC, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation

annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL DU PROCES-VERBAL

La Présidente
Pour la société SYNOV GROUPE
Représentée par la société SYN-MANAGEMENT
Elle-même représentée par M. Noredine MAZARI

